loppement des caractères, qui sont tous parfaitement soutenus, dans la simplicité de l'action, et surtout dans le tableau progressif des remords de Hugues, et dans leur effet vraiment effrayant. Il y a aussi une morale tragique et profonde dans l'influence qu'exerce le crime de Hugues sur tout ce qui lui appartient. Personne ne peut être heureux auprès de lui : ni sa femme, qui se reproche d'avoir eu pour lui un penchant criminel, et qui le voit toujours en proie à la plus sombre mélancolie ; ni la bonne Jerta, qui l'adore, et s'aperçoit trop bien qu'il n'est pas heureux ; ni le jeune Otto, qui semble pressentir en lui le meurtrier de son père ; enfin Valeros lui-même ne peut retrouver son second fils dans Hugues, sans reconnaître en lui l'assassin de son fils aîné. Tant de personnages rendus malheureux par un seul crime inspirent cette terreur et cette pitié tragiques qui doivent purifier les passions. Très-favorablement accueillie par les critiques romantiques, la tragédie de Müllner peut être revendiquée par les classiques. La règle des unités y est assez exactement observée. Il n'y a jamais en scène qu'un petit nombre de personnages. Pour l'exécution, le drame appartient à l'école romantique. Les mœurs en sont toutes modernes et les caractères sont d'une vérité individuelle plutôt qu'idéale. M. de Saint-Aulaire, dans la *Collection des chefs-d'œuvre du Théâtre étranger*, a fait paraître, en 1823, une traduction du drame de Müllner, sous le titre : l'*Expiation*.

Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance (LE), chef-d'œuvre de Prudhon. V. JUSTICE (la).

CRIMÉE ou **KRIMÉE** (*Krım* ou *Krym*), autrefois *Chersonèse Taurique*, presqu'île de la Russie d'Europe, formant la partie méridionale du gouvernement de Tauride, unie au continent par l'isthme de Pérékop, et située entre 44° 28′ et 46° de latitude N., par 30° 15′ et 34° 10′ de longitude E. En jetant les yeux sur une carte de l'empire russe, on voit la Crimée former un quadrilatère qui paraît suspendu dans la mer Noire par sa pointe septentrionale, de telle sorte que chacun de ses autres angles correspond aussi à un des points cardinaux ; l'angle oriental, baigné au N. par le golfe Putride ou mer d'Azof, est séparé de la presqu'île de Taman par le détroit de Kertch ou d'Iénikaléh. Longueur de l'E. à l'O., formée par la plus grande diagonale, 287 kilom. ; largeur du N. au S., 176 kilom. ; superficie, 23,200 kilom. carrés. Capitale, Simphéropol. 400,000 hab.

Les côtes de la Crimée, tantôt basses, tantôt élevées, quelquefois unies, souvent très-dentelées, offrent les aspects les plus variés et les plus pittoresques. Elles présentent un développement de 103 myriamètres.

Des deux régions qui divisent la Crimée : la région des steppes et celle des montagnes, la première, qui occupe la partie N. et s'étend vers le S. et l'E., forme environ les deux tiers de la presqu'île. Le sol, bas, plat, dépourvu d'arbres et de rochers, est parsemé de nombreux hameaux et arrosé par quelques cours d'eau assez importants, notamment par le Salghir, le Kara-Sou, l'Indal et le Tchuruk-Sou. Cette région nourrit de nombreux troupeaux de moutons, de bœufs, de chameaux et de dromadaires. Le climat y est variable à ce point, « que la même saison, dans différentes années, amène de longues sécheresses et quelquefois des pluies interminables, » et qu'à une température sénégalienne succède un froid des plus intenses. Les vents dominants sont ceux d'E. et de N.-O., et les émanations de la mer Putride engendrent fréquemment des fièvres sur les côtes.

La chaîne Taurique, qui se divise en deux tronçons dont le point central atteint 2,200 mètres de hauteur, couvre la région montagneuse. L'aspect de cette partie de la Crimée varie à l'infini. Ce sont des vallées, tantôt sombres et sinueuses entre deux hautes murailles de rochers ; tantôt, au contraire, spacieuses, inondées de soleil et traversées par de larges courants d'eau, dont les plus importants sont : le Kourouandal, l'Andal, l'Alma, la Katcha, le Belbeck. Les masses énormes de rochers qui dominent les vallées, les abîmes profonds que renferment les montagnes volcaniques et les eaux bitumineuses et sulfureuses qui s'y trouvent sur plusieurs points prouvent l'action d'anciens volcans et celle de fréquents tremblements de terre, occasionnés par des feux souterrains. Sur le flanc de ces montagnes, bouleversées par les révolutions et les cataclysmes, s'échelonnent à l'infini des villages tartares. Comme l'Italie, c'est le pays des contrastes ; la vie présente se mêle à chaque instant aux souvenirs de la vie passée ; l'aristocratie russe est venue, pour ainsi dire, semer ses maisons de plaisance, ses villas les plus coquettes au milieu des vieilles tours à moitié ruinées, et parmi les sévères et mâles débris des constructions d'une époque lointaine. Abritée contre les vents du nord par les montagnes qui s'étendent parallèlement à la côte de la mer Noire, cette partie de la Crimée, que rafraîchissent les brises du midi, jouit d'un climat comparativement très-doux ; aussi est-elle devenue le séjour de prédilection des riches seigneurs russes, qui y ont fait construire de nombreuses et riantes villas.

Le sol de la Crimée est renommé à bon droit pour sa fertilité. Une culture plus intelligente quintuplerait facilement ses productions. Il produit des céréales, du millet, du tabac, des vins d'excellente qualité, des raisins délicieux, des pommes, des poires, des melons, des figues, des pêches, des amandes, des grenades et jusqu'à des oranges. L'éducation des abeilles y donne d'excellents résultats, et l'élève du gros bétail est une source de richesse pour les habitants. On fait en Crimée un très-grand commerce de peaux d'agneau brutes, du plus beau noir et du plus beau gris, connues dans le commerce sous le nom de *merluschki* ou de *baranks* de Crimée. Les principales essences des forêts sont le hêtre, le platane, le frêne à manne, le chêne rouge, le peuplier, etc. Ces forêts sont peuplées de loups, de renards, de chevreuils, de cerfs et de lièvres gris.

Les productions minérales de la Crimée sont loin de rivaliser avec ses productions agricoles. Les mines de houille sont peu abondantes, mais on y trouve du porphyre, des pierres calcaires et du marbre rouge assez estimé.

L'industrie, autrefois très-florissante, est aujourd'hui peu importante et se trouve entièrement entre les mains des Tartares ; elle consiste en coutellerie, maroquins, bonnets de peau d'agneau, armes, selles, couvertures, tapis, sacs, cordes, etc. Le commerce, encore peu étendu, est le monopole des Grecs et des Juifs ; mais la position géographique de ce pays lui assigne dans l'avenir une haute valeur politique et commerciale. Le Danube lui apporte en effet tous les produits de l'Occident et de l'Europe centrale ; par les ports de Théodosie, de Balaclava et de Sébastopol, la Crimée se relie aux provinces les plus fécondes du centre de l'Asie ; elle touche à Constantinople par le Bosphore ; les Dardanelles lui ouvrent la Méditerranée et son littoral ; enfin la mer d'Azoff la met en rapport direct avec les provinces septentrionales de l'Europe et de l'Asie.

— *Histoire*. En remontant à l'époque la plus reculée, les traditions historiques nous montrent la péninsule qui nous occupe habitée par les Cimmériens ; mais l'histoire de cette contrée ne se présente à nous avec quelque apparence de certitude qu'à l'époque de l'établissement des premières colonies grecques, dans le courant du VIIe siècle av. J.-C. Les Héraclides de Mégare fondèrent à cette époque, dans la péninsule du sud-ouest, la ville de *Cherson*, longtemps gouvernée en république sous la tutelle de la métropole, et qui acquit dans la suite une grande célébrité. Dans la presqu'île orientale, les Milésiens jetèrent les fondements de *Panticapée*, destinée à devenir un jour la capitale d'un empire florissant. Parmi les autres établissements formés par les Grecs dans la Tauride, nous mentionnerons *Théodosie*, *Nymphœon*, aujourd'hui Apouk, *Lampos*, *Phanagorie*, *Portus Sindicus*, aujourd'hui Soudjoukkalé, etc. Ce sont là les faits les plus saillants que nous puissions recueillir jusqu'au Ve siècle avant l'ère chrétienne, époque à laquelle fut fondé le royaume du Bosphore Cimmérien, que quelques auteurs appellent Bospore Cimmérien. Vers 480 av. J.-C., les colonies grecques, étant devenues assez puissantes pour maîtriser les Barbares, commencèrent à étendre leur domination dans l'intérieur des terres ; Cherson fut gouvernée par des archontes, appelés quelquefois du nom de rois, bien qu'ils relevassent de la métropole. Il n'en fut pas de même de Panticapée ; de l'union des Milésiens et des Scythes était sortie une population industrieuse qui, s'agglomérant dans l'intérieur des villes, éprouva bientôt le besoin de se soumettre à une volonté unique, capable de prendre les mesures nécessaires pour résister aux attaques incessantes des Barbares. Le premier de ces chefs fut Spartocus Ier, qui fut salué du nom de roi du Bosphore Cimmérien. Cet événement eut lieu l'an 439 avant notre ère. Le royaume du Bosphore ne fut cependant définitivement constitué que sous le règne de Leucon, ce qui fit donner à sa dynastie le nom de *Leuconienne*. Cette forme de gouvernement ne dura pas moins de huit siècles, car les Romains, qui remplacèrent les Grecs dans le droit de suzeraineté nominale sur ce royaume, comprirent qu'il leur était plus avantageux de protéger ces rois, derniers boulevards du monde civilisé, que de gouverner eux-mêmes ces contrées éloignées. A la mort de Leucon (352 av. J.-C.), qui avait été honoré du titre de citoyen d'Athènes, son fils Spartocus III régna pendant quatre ans seulement. Après lui ses trois frères Pœrisades, Satyrus et Gorgipus Ier se partagèrent le royaume et régnèrent simultanément de 349 à 311. Ces princes ayant envoyé du blé aux Athéniens en un temps de disette, ceux-ci, sur la proposition de Démosthène, leur érigèrent des statues d'airain ; Pœrisades même, à sa mort, fut mis au rang des dieux. Les trois fils de ce dernier, Satyrus III, Prytanis et Eumelus recueillirent la succession de leur père et de leurs oncles ; mais Eumelus fit la guerre à ses frères, les tua, et conserva pendant trois ans le pouvoir suprême. Son fils Spartocus IV lui succéda en 310 et régna jusqu'en 288. Diodore, qui nous fournit ces quelques détails sur l'histoire du royaume du Bosphore, présente en cet endroit de son récit une lacune qu'il est difficile de combler, même en faisant appel à tous les secours des inscriptions et de la numismatique. De 288 à 118, six princes se succédèrent sur le trône du Bosphore : Leucanor, que l'on suppose fils de Spartocus IV ; Eubiolus, fils naturel du précédent ; Satyrus IV ; Gorgipus II ; Spartocus V, dont les Scythes envahirent les Etats, et Pœrisades II, qui, environné d'ennemis et craignant de tomber entre les mains des Barbares, abdiqua en faveur du roi de Pont, le grand Mithridate, l'implacable ennemi des Romains. En 118 av. J.-C., Mithridate ne se contenta pas de refouler les Barbares au delà du Borysthène, il soumit les Chersonites eux-mêmes à sa domination et régna ainsi sur toute la péninsule. Quand le roi de Pont eut été vaincu et dépossédé de ses Etats de l'Asie (60 av. J.-C.), il se retira à Panticapée, où, allié avec les Scythes, ses anciens ennemis, il rêva la destruction de l'empire romain. Longtemps son habileté et son courage tinrent en échec les légions romaines ; mais la trahison fit ce que la force n'avait pu opérer, elle brisa le glaive du héros. Pharnace, son fils, pour prix de son ingratitude et de son indigne trahison, reçut le titre d'ami et d'allié du peuple romain et l'investiture du royaume du Bosphore. Mais peu satisfait de ces concessions, il entra en hostilité avec Rome et donna bientôt à César l'occasion d'envoyer au sénat sa fameuse et laconique missive : « *Veni, vidi, vici*. » (Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.) Pharnace éprouva le sort qu'il avait indignement fait subir à son père ; il trouva la mort dans un combat livré à Asander, son lieutenant et son gendre, qui s'était emparé de la couronne. Cet Asander, soumis à la domination de Rome, régna paisiblement pendant plusieurs années ; on ignore quel motif le porta à se laisser mourir de faim. Un aventurier, Scribonius, monta sur le trône ; mais, privé du protectorat romain, il fut mis à mort par le peuple insurgé. Polémon Ier, roi de Pont, recueillit la succession du Bosphore Cimmérien, et fut tué peu après dans une expédition contre les Sarmates asiatiques. Comme il ne laissait que des enfants en bas âge, une révolution appela sur le trône les rejetons de l'ancienne dynastie Leuconienne, et, dans les premières années de l'ère chrétienne, on voit figurer successivement sur le trône du Bosphore quatre souverains de cette famille. Toutefois, ces princes n'avaient pas les sympathies des empereurs romains, qui ne souffrirent pas longtemps cette usurpation des descendants de Leucon. L'empereur Caligula rendit la couronne à Polémon II, fils du dernier roi pontique, l'an 32 apr. J.-C. A partir de cette époque, l'histoire nous transmet une série de vingt-deux souverains, dont les noms seuls nous ont été laissés par la numismatique. Ces princes, qui se disaient amis de César et du peuple romain, ne brillèrent de quelque éclat que dans leurs contestations avec les Scythes ou leurs voisins les Chersonites. Leurs querelles avec ces derniers les affaiblirent considérablement, au moment où ils avaient besoin de toutes leurs forces pour repousser loin de la péninsule le fléau des invasions qui devaient renverser l'empire romain.

Vers l'an 400 de l'ère chrétienne, les Goths, qui depuis plusieurs années frappaient aux portes de l'empire, poussés par les hordes huniques, se jetèrent dans la Crimée, le Caucase et l'Asie Mineure. Une de leurs tribus, celle des Goths Tétraxites, se fixa sur le littoral de la mer Noire, dans le royaume du Bosphore même. D'autres conquérants arrivèrent bientôt sur la trace des premiers. Partout où ces Barbares posèrent leur pied fatal, ils ne laissèrent que ruines et désolation. Une de ces tribus, les Khazars, refoulèrent les Goths dans les montagnes et fondèrent un empire éphémère assez puissant, qui fit donner, à cette époque, le nom de Khazarie à toute la Crimée. Les Petchénègues, les Comans pénétrèrent aussi en Crimée. Ce fut vers 1226 de notre ère qu'apparurent les Tatars Mongols, dont les bandes victorieuses sillonnèrent la Russie, la Pologne et la Hongrie. Mais ce n'était pas la dévastation qu'elles apportaient avec elles, et la Tauride commença à se relever de ses ruines, sous l'administration pacifique des khans de Crimée. Bientôt les Génois, peuple intelligent, actif et aventureux, dont les galères côtoyaient tous les rivages pour y jeter les fondations de quelque nouveau comptoir, créèrent en 1280 la célèbre Caffa, qui leur assurait l'empire de la mer Noire. Pendant près de deux siècles, les colonies génoises ouvrirent de tous côtés des sources merveilleuses de grandeur et de prospérité ; mais au commencement de la dynastie des *Ghéraï*, sous le règne de Menghely-Ghéraï Ier, le plus illustre des khans de Crimée, l'étendard de Mahomet mit un terme à l'accroissement de la puissance génoise et rompit les relations de la Crimée avec la Méditerranée. La division des partis déchira cette contrée, naguère si paisible et si prospère, et les Turcs, profitant de cette division, se rendirent successivement maîtres de tous les points occupés par les Génois (1473). Après l'abandon des colonies génoises, les grandes lignes de communication furent rompues. Mais peu à peu les khans tributaires de la Porte puisèrent dans la fertilité du sol même d'abondantes ressources. Vallées et coteaux se couvrirent de villages ; les moissons jaunissaient dans les plaines laborieusement cultivées, et un nombreux bétail paissait çà et là dans les steppes. Il en fut ainsi pendant les règnes successifs des quarante et un khans de la dynastie des Ghéraï, jusqu'à Chohyn, le dernier d'entre eux, qui abdiqua en faveur de la Russie.

En 1736, sous le règne de Menghely-Ghéraï II, la première apparition des Russes vint ébranler violemment l'existence politique de cette contrée. Le feld-maréchal Munich, à la tête de 100,000 hommes, força l'isthme de Pérékop et porta le ravage jusqu'au pied de la chaîne Taurique. La paix de Belgrade arrêta cette invasion en apparence, mais non de fait. L'influence de la Russie devait peser sur cette contrée jusqu'au jour où elle l'asservirait à sa domination. Ce fut une œuvre occulte et laborieuse, dit M. de Bazancourt, qui jetait la discorde, minait les forces vitales, et, jour par jour, préparait le but gravé dans sa pensée. Ce système d'empiétement et d'agression, caché sous la forme de protectorat, aboutit à la domination complète de la Crimée qui, en 1783, tomba tout entière entre les mains de Catherine II ; mais l'ambitieuse impératrice ne recueillit qu'un pays déchiré par de sanglantes discordes, épuisé par l'émigration des habitants, anéanti dans sa prospérité et dans son commerce par le découragement et l'abandon. Soixante et dix années environ se sont écoulées depuis lors, et la domination russe, s'exerçant sans lutte et sans révolte, est restée impuissante à faire sortir la Crimée de l'abaissement où l'ont jetée les événements du dernier siècle. Nous parlons des forces réellement vitales et productives ; car de tous côtés s'élèvent des châteaux, de brillantes et luxueuses habitations : la richesse auprès de la misère. La terre est riche, les vertes prairies de l'intérieur de la Crimée sont arrosées par des eaux abondantes, les arbres se courbent sous le poids de leurs fruits, mais le commerce, cette vie réelle des peuples, n'a pu se relever, et la population décimée des Tatars végète misérablement au milieu des vastes concessions faites aux Russes.

Crimée (EXPÉDITION DE). Les motifs qui amenèrent la guerre de Crimée revêtirent à leur principe un caractère purement religieux, et prirent naissance dans la question des lieux saints, soulevée à différentes époques entre la France et la Turquie. Peu à peu les Grecs avaient empiété sur les droits des Latins, qui, de concessions en concessions, en étaient arrivés à se voir exclus des sanctuaires les plus vénérés de la Palestine, sur lesquels ils avaient cependant des droits proclamés par les traités. Les pères de la Terre sainte adressèrent leurs réclamations à la France, dont la garantie couvrait les titres invoqués par l'Eglise latine, et, en 1851, une commission, composée de Français et de Grecs, fut chargée d'examiner les prétentions et de préciser les droits de chacun. C'est alors qu'intervint la Russie, sous la secrète intimidation de laquelle la Turquie rendit un firman entièrement favorable aux Grecs. Cette décision soulevait ainsi, sous la forme d'une rivalité religieuse, une question d'influence politique de la plus haute gravité. Toutefois notre ambassadeur, fidèle aux sentiments de conciliation que la France avait montrés jusqu'alors, consentait à fermer les yeux, pourvu que le firman fût seulement enregistré, et qu'on n'en donnât pas lecture solennelle devant les communautés réunies à Jérusalem. Le chargé d'affaires de la Russie en exigeait, au contraire, la lecture publique. La Russie entrait donc impérieusement dans le débat. Quant à la Turquie, placée entre deux nations également puissantes, pour la solution d'un différend tout personnel entre sectes chrétiennes, elle ne pouvait être qu'impartiale ; mais, dominée par la crainte, elle s'effrayait de sa propre équité comme d'un germe de guerre, et se voyait menacée dans sa propre existence par une invasion soudaine. L'Angleterre, complétement désintéressée dans ce débat, suggéra alors au cabinet français l'idée de traiter directement avec celui de Saint-Pétersbourg. Mais à peine cette nouvelle négociation était-elle entamée, que la Russie envoyait des troupes dans les provinces danubiennes et y concentrait un corps d'armée important ; enfin, dévoilant chaque jour de plus en plus les desseins que caressait secrètement son ambition, elle annonçait officiellement, le 4 février 1853, la mission du prince Menschikoff à Constantinople. C'est que, pour elle, le différend religieux n'avait été qu'un prétexte habilement et avidement saisi ; depuis longtemps l'aigle russe avait les regards tournés vers le Bosphore, et le moment lui semblait venu d'y déployer ses ailes. La Turquie, suivant l'expression ironique du czar Nicolas, était un malade qui allait rendre le dernier soupir, et il fallait se préparer à recueillir sa succession. Si la France et surtout l'Angleterre avaient pu conserver le moindre doute à cet égard, les manières hautaines, les mépris affectés, les insolences du prince Menschikoff auraient achevé de déchirer tous les voiles. L'ambassadeur russe demandait à la Porte la signature d'une convention particulière qui eût été l'abdication pure et simple de son indépendance et de sa dignité. La Porte refusa, et, le 21 mai, le prince quitta Constantinople. Ce départ significatif ouvrit enfin les yeux à l'Angleterre, endormie jusque-là par les protestations hypocrites de la Russie ; elle se réveilla profondément blessée, et se plaça dès lors exclusivement au point de vue français. Une conférence, tenue à Vienne entre les quatre grandes puissances européennes, cherchait encore à prévenir une guerre qui semblait imminente ; mais l'invasion des Principautés (3 juillet), en montrant que la Russie

levait entièrement le masque, fit évanouir les dernières espérances de paix. La Prusse et l'Autriche, enchaînées par leurs anciens rapports avec la Russie, cachèrent leur impuissance ou leur mauvais vouloir sous une multitude de combinaisons et de protocoles ; la France et l'Angleterre, plus directement atteintes par des prétentions qui menaçaient de rompre l'équilibre européen, s'unirent résolûment pour imposer un frein à l'ambition moscovite et pour lui dire : Tu n'iras pas plus loin. La Sardaigne se joignit à ces deux puissances. Après le désastre de Sinope, les relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre cessèrent avec la Russie ; les déclarations de guerre furent échangées, et l'on ne songea plus qu'à combattre.

Bientôt une activité extraordinaire régna dans nos ports de Marseille et de Toulon ; les troupes expéditionnaires y convergèrent de toutes parts ; les convois s'organisèrent rapidement ; en même temps les escadres combinées de la France et de l'Angleterre, sous les ordres des vice-amiraux Hamelin et Dundas, sillonnèrent les eaux de la Baltique et de la mer Noire et poussèrent des reconnaissances audacieuses. Il fallait se hâter : déjà les Russes avaient franchi le Danube sur deux points à la fois, et l'on craignait qu'ils ne se dirigeassent à marches forcées sur Andrinople et la capitale de l'empire ottoman, avant que les puissances alliées de la Turquie eussent eu le temps de jeter leur épée dans la balance des combats. Le 29 avril 1854, le maréchal Saint-Arnaud, commandant en chef de l'armée française, s'embarqua à Marseille ; le 7 mai, il arriva à Gallipoli, et, peu de jours après, le maréchal lord Raglan, général en chef de l'armée anglaise, le duc de Cambridge et le prince Napoléon se trouvèrent réunis à Constantinople. L'ennemi remontait alors le Danube et se concentrait pour attaquer Silistrie ; il menaçait même de forcer Omer-Pacha, généralissime de l'armée turque, dans son camp retranché de Schumla. On ne tarda pas à apprendre que 70,000 Russes avaient investi Silistrie, qu'ils bombardaient nuit et jour sans interruption. Cette nouvelle jeta l'épouvante dans Constantinople ; les généraux en chef sentirent l'impérieuse nécessité d'opposer une digue au torrent et de voler au secours de Silistrie, qui se défendait héroïquement. Le maréchal Saint-Arnaud pressa le débarquement du matériel et l'organisation des troupes pour les diriger sur Varna, et établit son plan de campagne sur l'espoir de surprendre les Russes devant Silistrie. Mais tout à coup il apprend qu'ils ont levé le siége. Cette nouvelle renversait tous ses projets : « Les Russes me volent en se sauvant, » s'écria-t-il avec un accent de profonde amertume. C'est qu'il sentait dans quelle cruelle indécision allait le plonger ce départ précipité. Le mouvement de l'ennemi était-il un piége ou une retraite ? Choisirait-il la ligne du Sereth ou du Pruth ? Allait-il se concentrer sur Bucharest ? D'un autre côté, le maréchal n'osait former aucun plan hardi en face des hésitations de l'Autriche. Tiendrait-elle ses promesses ? N'était-elle pas l'alliée secrète de la Russie ? C'est alors qu'au milieu de toutes ces difficultés, de tous ces obstacles, de toutes ces éventualités contraires, surgit brusquement la plus terrible de toutes les complications : le choléra ! fléau implacable qui allait décimer ces vaillants soldats, l'espoir de leur patrie, l'admiration de nos alliés et l'orgueil de leurs généraux. En quelques jours il fit d'effroyables ravages, surtout dans les rangs de la division Canrobert, placée momentanément sous les ordres du général Espinasse. Au nombre de ses victimes furent le général duc d'Elchingen et le général Carbuccia. L'activité du maréchal Saint-Arnaud se consumait fiévreusement au milieu de cette inaction forcée, à laquelle le condamnaient le fléau, l'éloignement des Russes et les tergiversations de l'Autriche. Mais il devait bientôt en sortir par une entreprise audacieuse, retentissante, que caressaient déjà les rêves de son génie aventureux, et que les gouvernements de France et d'Angleterre venaient de décider afin de frapper la Russie au cœur même de sa puissance : c'était l'expédition de Crimée, c'était le siége de Sébastopol, cet arsenal formidable au fond duquel veille sans cesse l'ambition moscovite, les regards étendus sur le Bosphore et sur les côtes de l'Asie. Au retour d'une commission formée d'officiers supérieurs, envoyée sur les côtes de Crimée pour étudier le point de débarquement le plus convenable, et après une désastreuse excursion dans la Dobrutscha, que le choléra vint interrompre en s'abattant comme un vautour sur la colonne expéditionnaire, l'embarquement des divisions pour la Crimée commença le 1er septembre 1854. Le 12, les côtes se montrèrent aux regards de nos soldats, avides de contempler cette terre inconnue, où allait retentir le fracas de la guerre dans un avenir si prochain. Le débarquement commença le 14, et l'on vit aussitôt le drapeau français flotter sur la plage, planté par le général Canrobert lui-même.

Nous entrons ici dans la phase des grands événements qui se déroulèrent jusqu'à la journée du 8 septembre 1855, événements dont chacun porte un nom glorieux pour nous dans l'histoire. Le récit de l'expédition de Crimée proprement dite se résume complétement dans les mots : Alma, Balaclava, Inkermann, Tchernaïa ou pont de Traktir, Malakoff, Sébastopol ; nous renvoyons le lecteur à ces divers articles. Nous nous bornerons à rappeler ici que dans cette expédition 4 millions de kilogrammes de poudre avaient été brûlés et 1,676 bouches à feu de tous calibres avaient lancé contre la place 2,128,000 projectiles. L'armée, qui s'élevait à 309,268 hommes, en aurait perdu dans cette campagne 69,229.

Après la prise de Sébastopol, des bruits de paix ne tardèrent pas à se répandre. Un congrès se réunit en effet à Paris au commencement de 1856 (v. CONGRÈS DE PARIS), et le 30 mars, jour anniversaire de l'entrée des alliés à Paris en 1814, le canon des Invalides tonnait pour annoncer que la paix venait d'être signée, et que la force, unie au bon droit, avait de nouveau affermi les bases de l'équilibre européen.

CRIMÉE (MAL DE). Méd. Sorte d'éléphantiasis tuberculeux, qui règne dans la Crimée et à Astrakan.

CRIMÉENNE s. f. (kri-mé-è-ne). Art milit. Nom donné à une ample capote adoptée dans l'armée française, durant la guerre de Crimée.

CRIMIACUM, nom latin de CRÉMIEU.

CRIMIE s. f. (kri-mî). Entom. Genre d'insectes hémiptères de l'île de Java.

CRIMINALISABLE adj. (kri-mi-na-li-za-ble — rad. *criminaliser*). Jurispr. Qui peut être criminalisé : *Une affaire* CRIMINALISABLE.

CRIMINALISANT (kri-mi-na-li-zan) part. prés. du v. Criminaliser : *Un juge* CRIMINALISANT *de simples délits*.

CRIMINALISANT, ANTE adj. (kri-mi-na-li-zan, an-te — rad. *criminaliser*). Qui criminalise, qui donne les caractères de la criminalité : *Circonstances* CRIMINALISANTES.

CRIMINALISÉ, ÉE (kri-mi-na-li-zé) part. passé du v. Criminaliser : *Délit* CRIMINALISÉ.

CRIMINALISER v. a. ou tr. (kri-mi-na-li-zé — rad. *criminel*). Jurispr. Considérer comme criminelle et traiter comme telle, en parlant d'une affaire : *On a voulu* CRIMINALISER *l'affaire et la renvoyer au parlement*. (Volt.)

Se criminaliser, v. pron. Passer à l'état d'affaire criminelle, en parlant d'une affaire d'abord considérée comme civile ou correctionnelle : *L'affaire* SE CRIMINALISA *et fut envoyée aux assises*.

CRIMINALISTE s. m. (kri-mi-na-li-ste — rad. *criminel*). Jurisconsulte qui s'occupe spécialement de matières criminelles : *On appelle un grand* CRIMINALISTE *un barbare en robe qui sait faire tomber les accusés dans le piége, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide les témoins et les force à déposer contre le prévenu ; il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre*. (Volt.) *Le Graverend était un* CRIMINALISTE *distingué*. (A. Hugo.) *Depuis Kant, de profonds dissentiments séparent les* CRIMINALISTES *allemands*. (Lerminier.)

CRIMINALITÉ s. f. (kri-mi-na-li-té — rad. *criminel*). Circonstances qui donnent à un acte le caractère d'un crime : *La* CRIMINALITÉ *d'une action se compose de circonstances et de combinaisons variables à l'infini*. (Mme Guizot.) ‖ Etat de criminel : *L'antiquité avait affirmé sans hésiter la* CRIMINALITÉ *ab ovo de notre espèce*. (Proudh.) Néol.

— Fam. Caractère de ce qui est défendu : *La petite* CRIMINALITÉ *de ce rendez-vous matinal imprimait à l'amour le plus innocent du monde la vivacité des plaisirs défendus*. (Balz.)

CRIMINATION s. f. (kri-mi-na-si-on — lat. *criminatio* ; de *crimen*, crime). Accusation, incrimination. ‖ Vieux mot.

CRIMINEL, ELLE adj. (kri-mi-nèl, è-le — du lat. *crimen*, *criminis*, crime). Coupable de crime : *Une femme* CRIMINELLE. *Le comte de Guiche a fait une action dont le succès le couvre de gloire, car si elle eût tourné autrement, il eût été* CRIMINEL. (Mme de Sév.) *Il n'existe pas, ou plutôt il existe rarement de criminel qui soit complétement* CRIMINEL. (Balz.) *On est d'abord vicieux, ensuite* CRIMINEL. (Leynadier.)

Je le crois *criminel*, puisque vous l'accusez.
RACINE.

Je me suis fait, pour lui, moi-même *criminel*.
CORNEILLE.

De quoi l'accuse-t-il ? et par quel attentat
Devient-elle en un jour *criminelle* d'Etat ?
RACINE.

‖ Entaché de crime, inspiré par une pensée de crime : *Vie* CRIMINELLE. *Dessein* CRIMINEL. *Action* CRIMINELLE. *Attachement* CRIMINEL. *Rapports* CRIMINELS. *Amour* CRIMINEL. *L'esclavage est une institution* CRIMINELLE, *parce que c'est un attentat à ce qui constitue l'humanité*. (V. Cousin.)

D'un amour *criminel* Phèdre accuse Hippolyte.
RACINE.

— Poétiq. Qui appartient, qui a rapport au crime, qui le conçoit ou sert à l'exécuter : *Une main* CRIMINELLE. *Un regard* CRIMINEL. *Un cœur* CRIMINEL.

Grâces au ciel, ces mains ne sont pas *criminelles*. [elles !
Plût aux dieux que mon cœur fût innocent comme
RACINE.

Le projet le plus grand, l'action la plus belle,
Ont quelquefois besoin d'une main *criminelle*.
CRÉBILLON.

Mon cœur, empoisonné d'un amour dangereux,
Fut toujours *criminel* et toujours malheureux.
VOLTAIRE.

— *Rendre criminel*, Pousser au crime : *La passion du jeu l'*A RENDU CRIMINEL. ‖ Faire paraître criminel : *Chargez-le comme il faut, monsieur, et* RENDEZ *les choses bien* CRIMINELLES. (Mol.)

— Jurispr. Qui a rapport au crime ou à la répression du crime : *Lois* CRIMINELLES. *Matière* CRIMINELLE. *Affaire* CRIMINELLE. *Procédure* CRIMINELLE. *Législation* CRIMINELLE. *Code* CRIMINEL. *Instruction* CRIMINELLE. *Lieutenant* CRIMINEL. *Les rédacteurs de la procédure* CRIMINELLE *ancienne ont plus songé à trouver des coupables que des innocents*. (Volt.) *Adoucir les lois* CRIMINELLES, *faire pénétrer le jour dans les procédures, intéresser le magistrat à la protection de l'accusé, est une des œuvres les plus saintes que puisse se proposer un ami de l'humanité*. (E. Laboulaye.)

—Substantiv. Personne coupable d'un crime : *Un* CRIMINEL *d'Etat. Un prince qui ne veut point être occupé du soin de punir les* CRIMINELS *doit être occupé du soin de prévenir les crimes*. (Confucius.) *Pour exploiter les mines de la Sibérie, si les* CRIMINELS *manquent, on en fait*. (De Custine.) *Les* CRIMINELS *consommés ont seuls une assurance qui ressemble à la sincérité d'une conscience pure*. (Balz.)

Jamais un *criminel* ne s'absout de son crime.
RACINE.

La gloire aux *criminels* ne sert point de refuge.
DELILLE.

Plaignez les *criminels*, le remords les déchire.
DUCIS.

— s. m. Jurispr. Matière, procédure criminelle : *Tant au civil qu'au* CRIMINEL. *Je vous attaque tous au* CRIMINEL. (Picard.) ‖ *Grand criminel*, Ressort de la cour d'assises. ‖ *Petit criminel*, Ressort de la police correctionnelle. ‖ Autrefois *Grand* ou *petit criminel*, Ressort de la Tournelle criminelle, ou ressort de tribunaux qui ne pouvaient infliger que des amendes.

— Fam. *Prendre au criminel*, Juger, apprécier avec sévérité : *Vous* PRENEZ *toutes mes actions* AU CRIMINEL. *Ces exemples leur devraient apprendre à ne* PRENDRE *pas* AU CRIMINEL *d'autres expressions aussi fortes*. (Boss.) ‖ Vieille locution.

— **Antonymes**. Juste, légitime, vertueux. — Civil, correctionnel (en parlant de la justice et des tribunaux).

— **Encycl**. Dans son sens le plus général, le nom de *criminels* s'applique à ceux qui, coupables de quelque crime, sont condamnés soit à mort, soit à une autre peine. Aux mots CRUAUTÉ, PEINE, SUPPLICE, nous rapporterons la manière dont, chez les divers peuples, on faisait justice des *criminels*, et le raffinement de barbarie apporté à leur supplice. On sait que, sous les Césars romains, les *criminels* étaient réservés pour l'amphithéâtre, ce qui dans les provinces augmentait le nombre des condamnations capitales de la part de magistrats désireux de hâter la célébration des jeux. A Rome, il n'était pas besoin de tant de façons pour approvisionner le cirque ; à défaut de *criminels* ou de gladiateurs, il y avait les chrétiens, et quelquefois même les spectateurs, comme la chose arriva sous Caligula qui, voyant que les bêtes féroces allaient manquer de victimes, ordonna de jeter un certain nombre de spectateurs dans l'arène, en ayant soin auparavant de leur couper la langue, pour qu'ils ne vinssent pas troubler la fête par leurs cris. Il en était de même chez les Gaulois, qui réservaient les *criminels* pour les sacrifices qu'ils faisaient à leurs dieux. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, chez certaines peuplades de l'Afrique et de l'Australie, le prisonnier de guerre est gardé et même bien traité jusqu'au jour où par sa mort il ajoute à la pompe d'une solennité et sert de nourriture à ses vainqueurs. Ce qu'il nous faut observer encore à propos des *criminels*, ce sont certains usages qu'on retrouve chez tous les peuples ; ainsi à toutes les époques il y a eu des jours consacrés, pendant la durée desquels l'exécution des *criminels* ne pouvait avoir lieu, et des circonstances particulières qui les défendaient contre certains supplices : en Perse, la loi ne condamnait jamais à mort pour un premier crime ; à Rome, un ancien usage défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles ; aussi, avant de tuer la fille de Séjan, le bourreau la viola ; le citoyen romain ne pouvait être ni battu de verges ni crucifié ; et aujourd'hui encore, dans notre législation, on ne peut faire mourir une femme enceinte qu'après qu'elle est délivrée de son fruit. Mais l'usage le plus généralement répandu était celui d'après lequel les *criminels* étaient redevables de leur grâce à certaines circonstances, à une rencontre heureuse. A Rome, un *criminel* conduit au supplice qui rencontrait sur sa route une Vestale était gracié, pourvu que celle-ci déclarât avec serment que cette rencontre était due au seul hasard. Dans presque toutes les monarchies il existait un usage semblable, et jadis l'apparition soudaine du roi était presque toujours un gage de clémence et de pardon. A Bruges, au XVIe siècle, un *criminel* fut sauvé pour avoir rencontré en allant au supplice le carrosse de Charles-Quint, rencontre concertée avec le cocher de l'empereur. Dans l'Europe catholique et cléricale du moyen âge, à toutes les grandes fêtes, des *criminels* étaient graciés en signe de réjouissance, à Pâques surtout, comme symbole de la descente de Jésus-Christ aux enfers et de la délivrance des âmes des justes. Les chrétiens avaient pris cette coutume des Juifs ; et l'on sait qu'en semblable circonstance Barrabas fut préféré à Jésus-Christ. En outre, chaque ville avait son privilége particulier, comme à Rouen la *fierte*, qui délivrait chaque année un prisonnier, en souvenir de la gargouille vaincue par saint Romain. Les avénements des rois, leur entrée dans leurs bonnes villes étaient marqués par de semblables grâces, droit que la plupart des évêques partageaient avec eux, notamment celui d'Orléans, qui combattit longtemps pour maintenir et conserver son privilége. Ce droit de grâce n'était pas moins abusif que le droit d'asile ; comme lui, il s'opposait au cours naturel de la justice, favorisait les crimes en empêchant l'effet moral de la répression, par suite de l'espoir que chaque coupable pouvait avoir d'obtenir sa grâce. La royauté dut lutter pendant de longs siècles pour ramener à elle ces parcelles démembrées de sa puissance ; c'est surtout dans le clergé, toujours avide d'influence et de domination, qu'elle trouva les plus grandes résistances. Enfin elle triompha, et aujourd'hui c'est au chef de l'Etat seul qu'il appartient de faire grâce aux *criminels*.

Criminel (L'HONNÊTE), comédie par Fenouillet. V. HONNÊTE CRIMINEL (l').

CRIMINELLEMENT adv. (kri-mi-nè-le-man — rad. *criminel*). D'une façon criminelle : *Tu as abusé* CRIMINELLEMENT *de ta force*. (E. Sue.)

— Par exagér. Sévèrement : *Vous jugez* CRIMINELLEMENT *des actions légères*. ‖ Peu usité.

— Jurispr. Au criminel : *Poursuivre, juger, condamner* CRIMINELLEMENT. *Protagoras ayant commencé un de ses ouvrages par ces mots : Je ne sais s'il y a des dieux ou s'il n'y en a point, fut poursuivi* CRIMINELLEMENT. (Barthél.)

CRIMINEUX, EUSE adj. (kri-mi-neu, euze). Ancienne forme du mot CRIMINEL.

CRIMINIL, famille noble d'origine française, établie en Danemark. Le marquis Valentin Le Merchié de Criminil émigra en 1791 et prit du service dans l'armée que les princes français formaient à Coblentz. Lors de la dissolution de cette armée, il gagna le Holstein, où il épousa, en 1796, une comtesse Schimmelmann, dont il eut deux fils. Une tante de la comtesse, mariée à Frédéric Reventlow, n'ayant point d'enfants, adopta, en 1815, les deux jeunes marquis, lesquels, à partir du 2 mai 1820, prirent le nom et les armes de comtes de REVENTLOW-CRIMINIL. — L'aîné, Joseph-Charles, né en 1797, occupa dans le Holstein divers emplois supérieurs où il manifesta pour le parti du schleswig-holsteinisme une sympathie et un zèle qui ne furent pas sans influence sur les révoltes ultérieures de ce parti contre la couronne danoise. Il mourut en 1850. — Le cadet, Henri-Anna, né en 1798, fut d'abord attaché à la légation danoise près la cour de Berlin. Il occupa ensuite le poste d'*amtmand* ou préfet à Flensborg, puis fit partie du ministère en 1842, avec le portefeuille des affaires étrangères. A la chute du ministère, en 1848, il se retira ; mais en 1850 il rentra dans le cabinet. Depuis 1854, il s'est complétement retiré des affaires.

CRIMISUS ou **CRIMISA**, rivière de l'Italie ancienne, dans le Brutium ; elle arrosait une petite ville du même nom et porte aujourd'hui le nom de Lipuda. ‖ Nom ancien d'une rivière de Sicile, qui passait à Ségeste. Sur ses bords, Timoléon vainquit les Carthaginois, l'an 340 av. J.-C.

CRIMNON s. m. (kri-mnonn — gr. *krimnon*, même sens). Anc. pharm. Farine grossière.

CRIN s. m. (krain — lat. *crinis* et *cirrus* ; gr. *korrê*, *korsê* ; angl. *hair* ; allem. *haar* ; lithuanien *karezis* ; russe *szerst*. M. Eichhoff rattache ces divers analogues au sanscrit *cirsis*, crête, *cirajas*, cheveu, du verbe *cr*, percer, saillir). Poil long, ferme et souple à la fois, qui pousse à certains animaux, particulièrement au cou et à la queue : *Coussin de* CRIN. *Tamis de* CRIN. *Oreiller de* CRIN *blanc*. CRINS *de cheval*. CRINS *de lion*. *L'Arabie et la Libye ont des chevaux dont la crinière et les* CRINS *sont fort courts et hérissés*. (Buff.) *Avec quel soin sont faites les lignes des pêcheurs de nos rivières ! Comme le* CRIN *est précieusement égal !* (A. Karr.)

Les *crins* de son cheval en aigrettes flottantes
Balancent sur son front leur ornement guerrier.
DELILLE.

‖ Ensemble des poils de ce genre que porte un animal : *Ce cheval est d'un beau* CRIN.

Des coursiers attentifs le *crin* s'est hérissé.
RACINE.

‖ Masse de poils de ce genre employés ensemble dans la fabrication d'un objet quelconque : *Matelas de* CRIN. *Coucher sur le* CRIN. (Balz.) *Le* CRIN *est plus hygiénique que la laine*. (A. Rion.)

— Poétiq. ou très-fam. et par dénigr. Cheveu : *Qui a si mal taillé vos* CRINS ? *Je m'attendais à tout moment à voir ces messieurs se prendre aux* CRINS, *fin ordinaire de leurs dissertations*. (Le Sage.)